

# Mode d'emploi

## Bouclier tarifaire gaz

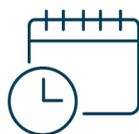


En avril 2022, le gouvernement a annoncé un dispositif de compensation financière visant à couvrir, tout ou partie de la hausse des prix du gaz constatée depuis novembre 2021, pour les ménages chauffés par un réseau de chaleur ou une chaufferie collective alimentés en gaz naturel sur la base des consommations de gaz de la période du 1er novembre 2021 au 30 juin

[Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0085 du 10/04/2022 \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Retrouvez ci-dessous les principales informations et l'organisation d'ENGIE Solutions pour répondre au décret n°2022-514 publié le dimanche 10 avril 2022

5 000 courriers ont été adressés le 12 avril 2022 à nos clients pour couvrir les 9 000 installations identifiées par les entités opérationnelles.



**20/04**

Date limite de réalisation de l'attestation sur l'honneur par les Clients (indispensable au dépôt par ENGIE Solutions en leur nom et pour leur compte de la demande d'aide du premier terme)

**01/05**

Date limite de transmission de la demande d'aide auprès de l'Agence de Services et de Paiement (avec une possibilité d'établir une demande complémentaire au plus tard le 1er Juin si la date du 20 Avril ne pouvait être tenue par nos Clients)

## Qui est éligible au dispositif d'aide ?

Pour être éligible à l'aide, trois conditions cumulatives concernant le logement, le système de chauffage et l'indexation du prix du gaz naturel consommé doivent être remplies.

### LES CATÉGORIES DE LOGEMENTS COUVERTS



Maisons raccordées à un réseau de chaleur



Immeubles d'habitation (copropriétés ou propriétaire unique)



Habitations à loyers modérés



Résidences universitaires



Logements-foyers

### CES LOGEMENTS DOIVENT ÊTRE CHAUFFÉS PAR :



Une chaudière collective fonctionnant en tout ou partie au gaz naturel



Un réseau de chaleur utilisant du gaz naturel

### LA RÉFÉRENCE D'INDEXATION DU PRIX DU GAZ NATUREL

doit être supérieure à un prix plancher qui correspond au tarif B1 niveau 2 des TRVg fournis par Engie en vigueur au 31/10/2021

# Quelles sont les étapes ?

## Que dois-je faire ?

Votre exploitant vous transmettra une attestation sur l'honneur à lui retourner avant le 20 avril 2022 pour que le premier terme d'aide intervienne rapidement. Autrement, le versement de l'aide pourra être retardé. Dans le cas où un contrat de fourniture de gaz est directement conclu avec un fournisseur, veuillez prendre contact avec ce dernier.

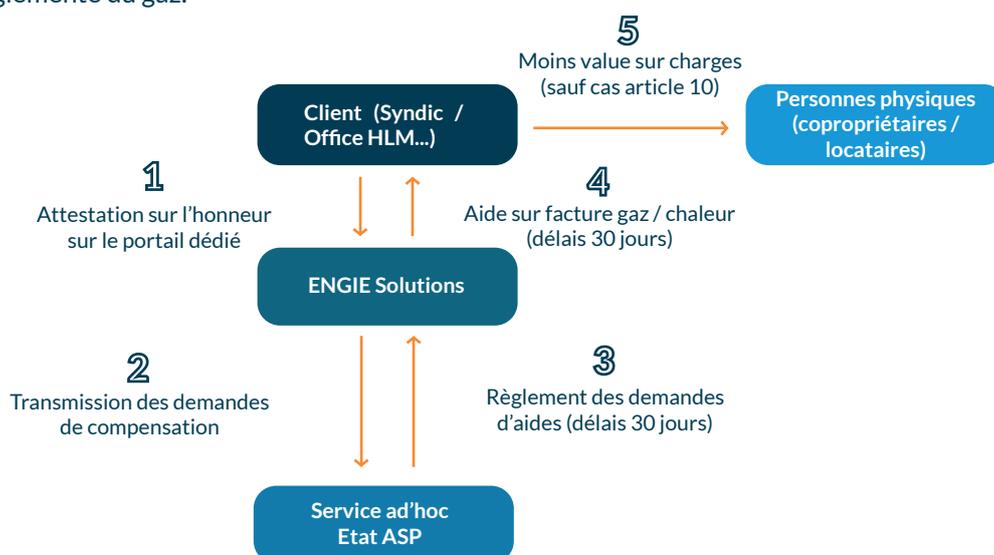
## Comment l'aide sera versée ?

Si l'ASP répond favorablement à la demande d'aide, elle vous sera intégralement reversée sous la forme de deux aides par votre exploitant :



## Quel sera le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide sera déterminé par différents paramètres détaillés dans le décret, notamment l'évolution du prix du tarif de vente réglementé du gaz.



## Quel est le calendrier retenu ?

